

Protection de l'Environnement
DDPP DU RHONE
Service Protection de l'Environnement
245 rue Garibaldi
69422 Lyon Cedex 03

Lyon, le 28/04/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 11/04/2025

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

FAMILLE DESCOMBE

462, RUE DU BEAUJOLAIS
69460 Saint-Étienne-Des-Oullières

Références : PNE2025-067
Code AIOT : 0056900886

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 11/04/2025 dans l'établissement FAMILLE DESCOMBE implanté 462, RUE DU BEAUJOLAIS 69460 Saint-Étienne-des-Oullières. L'inspection a été annoncée le 04/04/2025. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Plan pluriannuel de contrôle 2025

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- FAMILLE DESCOMBE
- 462, RUE DU BEAUJOLAIS 69460 Saint-Étienne-des-Oullières
- Code AIOT : 0056900886

- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

L'exploitation est régulièrement autorisée par arrêté préfectoral du 20 novembre 2006 pour le conditionnement de vin 28000 hl de vin par an.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Madame la Préfète ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits conduisant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive

pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection ⁽¹⁾	Proposition de délais
3	Prévention des accidents et des pollutions accidentelles	Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 2.3.1	Demande d'action corrective	60 jours

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Dispositions administratives	Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 1	Sans objet
2	Prescriptions techniques applicables	Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 2.2.1	Sans objet
4	Prévention des accidents et des pollutions accidentelles	Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 2.3.3	Sans objet
5	Prévention des accidents et des pollutions accidentelles	Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 2.6.1.2	Sans objet
6	Prévention des accidents et des pollutions accidentelles	Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 2.6.3.2	Sans objet
7	Elimination des déchets	Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 2.9.1.1	Sans objet
8	Sécurité	Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 2.11.1.4.2	Sans objet
9	Sécurité	Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 2.11.2.3	Sans objet
10	Sécurité	Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 2.11.4.2	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Lors de l'inspection, il a été relevé la présence de produits dangereux pour l'environnement stockés

à même le sol et non sur des bacs de rétention.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Dispositions administratives

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 1
Thème(s) : Situation administrative, Volume des activités
Prescription contrôlée : L'autorisation est accordée pour un volume de production de 28 000 hl/an
Constats : Le volume de production 2024 était de 8 513 hl, en nette diminution depuis dix ans (15 000 hl en 2015).
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : Prescriptions techniques applicables

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 2.2.1
Thème(s) : Risques chroniques, Disposition générale
Prescription contrôlée : Les installations sont conçues de manière à limiter les émissions polluantes dans l'environnement.
Constats : L'inspection des installations a permis de vérifier que le site de production avait été conçu pour limiter au maximum les émissions polluantes dans l'environnement.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 3 : Prévention des accidents et des pollutions accidentelles

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 2.3.1
Thème(s) : Risques chroniques, Stockage
Prescription contrôlée : Tout stockage d'un liquide susceptible de créer une pollution est associé à une capacité de rétention.
Constats : Les huiles sont stockées sur des bacs de rétention. Lors de l'inspection, il a été constaté le stockage de bidons d'essence à même le sol.
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :

L'inspection des installations classées vous demande de stocker tous les liquides susceptibles de provoquer des pollutions sur des bacs de rétentions.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande d'action corrective
Proposition de délais : 60 jours

N° 4 : Prévention des accidents et des pollutions accidentelles

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 2.3.3
Thème(s) : Risques chroniques, Stockage
Prescription contrôlée : Le sol des aires de stockage des produits dangereux doit être étanche et équipé de façon à pouvoir recueillir les produits répandus accidentellement.
Constats : Lors de l'inspection, il n'a pas été détecté de défaut d'étanchéité du sol des aires de stockage des produits dangereux.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 5 : Prévention des accidents et des pollutions accidentelles

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 2.6.1.2
Thème(s) : Risques accidentels, Prélèvement d'eau
Prescription contrôlée : Les installations de prélèvement d'eau sont munies d'un dispositif de mesure totalisateur.
Constats : Les installations de prélèvement d'eau (uniquement eau du réseau public sur le site) sont munies d'un compteur.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 6 : Prévention des accidents et des pollutions accidentelles

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 2.6.3.2
Thème(s) : Risques chroniques, Collecte et conditions de rejets des effluents liquides
Prescription contrôlée : Un plan des réseaux de collecte des effluents doit être établi
Constats :

Le plan des réseaux a été fourni lors du porter à connaissance en 2018 et aucun changement n'est intervenu sur le site depuis cette date.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 7 : Elimination des dechets

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 2.9.1.1
Thème(s) : Risques chroniques, Cadre législatif
Prescription contrôlée : L'exploitant devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la bonne gestion des déchets.
Constats : Les déchets sont collectés par des filières spécifiques. Présence également sur le site d'un compacteur de carton.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 8 : Sécurité

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 2.11.1.4.2
Thème(s) : Risques accidentels, Accès, Voies et aires de circulation
Prescription contrôlée : Les bâtiments seront accessibles facilement par les services de secours
Constats : Le bâtiment se trouve le long d'une voie importante de communication.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 9 : Sécurité

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 2.11.2.3
Thème(s) : Risques accidentels, Matériel électrique
Prescription contrôlée : L'installation électrique sera maintenue en bon état et sera périodiquement contrôlée par un technicien compétent.
Constats : L'installation électrique est maintenue en bon état. Le dernier contrôle de celle-ci a été réalisé par le société VERITAS le 20/01/2025 (vu l'attestation Q18 conforme).
Type de suites proposées : Sans suite

N° 10 : Sécurité

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 20/11/2006, article 2.11.4.2
Thème(s) : Risques accidentels, Matériel de lutte contre l'incendie
Prescription contrôlée : L'établissement disposera de moyens externes et internes de lutte contre l'incendie adaptés au risque.
Constats : Présence d'un poteau incendie en face de l'entrée du site. 48 extincteurs répartis à l'intérieur du site, la dernière vérification annuelle date du 17/10/2024. Le site est également équipé de détecteurs d'incendie.
Type de suites proposées : Sans suite